



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Informations générales

Email de contact : pref-mic@allier.gouv.fr

Date de signature du CRTE : 14 février 2022

Nature juridique de la structure porteuse : Communauté de communes

Nom de la structure porteuse : Pays de Lapalisse

Si protocole de préfiguration : date de signature : 2021-10-21

Signataires

Nature des signataires du CRTE :

- Préfet de l'Allier
- nom : CC du Pays de Lapalisse, SIREN : 240300491, nature : CC

Stratégie

Nature des documents stratégiques et plans-programmes préexistants :

- PCAET

Liste des contrats figurant dans le CRTE :

- PCAET
- Contrat de territoire
- Contrat ambition région

Liste des programmes de l'ANCT intégrés :

- Petits villes de demain

Liste des orientations stratégiques, axes, ambitions, volets, objectifs... :

- Axe 1- Transition écologique et énergétique: Réduire les consommations énergétiques et améliorer le mix énergétique, accroître la résilience du territoire, améliorer la ressource et la gestion de l'eau, valoriser les ressources locales



- Axe 2- Attractivité du territoire: dynamiser l'économie locale, renforcer l'attractivité touristique, améliorer le cadre de vie des habitants, faciliter les mobilités locales
- Axe 3- Cohésion sociale et territoire: assurer le maintien de la population existante et valoriser les liens intergénérationnels, permettre l'accueil de nouvelles populations, soutenir le commerce de proximité, améliorer l'offre et l'accès aux équipements et services publics

Réalisation d'un diagnostic initial du territoire : Oui

Mise à jour du projet de territoire avec l'élaboration du CRTE : NC

Plan d'action

Domaines d'action publique couverts :

- Restauration et alimentation durable
- Circuits courts agricoles
- Espaces publics, espaces verts
- Opération de requalification (friches...)
- Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels
- Gestion quantitative et qualitative de l'eau
- Tourisme durable
- Commerce, artisanat de proximité
- Efficacité énergétique
- Mobilités douces
- Culture et patrimoine
- Sport
- Loisirs
- Education
- Tiers Lieux
- Accès à un logement de qualité

Nombre de fiches action (opération prête à démarrer) : 38

Nombre de fiches projet (opération à travailler) : 67

Gouvernance et évaluation

composition du COPIL :

- Coprésidé par Préfet et Président EPCI
- ADEME
- Maires
- GAL
- Banque des Territoires
- Caisse des Dépôts

Liste des instances de partenariat mobilisées ou créées :

- Conférence des maires

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du COPIL : None

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du comité technique : None

Liste des partenaires socio-économiques :

Démarches de co-construction du CRTE : None

Existence d'un volet de coopération interterritoriale (dont volet transfrontalier) : Oui

Domaines d'action publique de la coopération interterritoriale : None

Définition d'indicateurs de suivi des objectifs opérationnels du CRTE : Oui

État des lieux écologique renseigné à l'aune des 13 indicateurs du socle national : Oui

Recours à la grille d'analyse ex-ante des actions :

Ingénierie et financement

Recrutement d'un chef de projet / chargé de mission dédié : Non

Recrutement d'un volontaire territorial en administration : Non

Mobilisation de l'ingénierie locale : None

Mobilisation d'une ingénierie externe :

- Cabinet CDHU

Existence d'une maquette financière annexée (ou d'un état récapitulatif des différents financements) au jour de la signature du contrat : Non

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses de fonctionnement : 0,1€

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses
d'investissement : 0,1€

Montant total en euros des engagements financiers des collectivités locales
et leurs établissements publics : 0,1€

Montant total en euros des engagements financiers de l'Etat et de ses
opérateurs Plan de relance : 0,1€

Montant total en euros des engagements financiers de l'Etat et de ses
opérateurs hors plan de relance : 0,1€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements européens : 0,1€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements privés : 0,1€

Montant en euros des engagements financiers de la Banque des territoires :
0,1 €